



AVIS PUBLIC

ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION :

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2017-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGV-SAD-2006-005 RÈGLEMENT DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES SUR LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME AFIN D'ABROGER LE 6^E PARAGRAPHE DE L'ARTICLE 2

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par le projet en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 16 mai 2017, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté le projet suivant :

Le projet de règlement n° 2017-532 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2006-005 Règlement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme afin d'abroger le 6^e paragraphe de l'article 2

Le projet de règlement vise l'abrogation des dispositions concernant le traitement des demandes concernant la protection du territoire agricole ou les activités agricoles par le comité consultation d'urbanisme.

Une assemblée publique de consultation aura lieu lors d'une séance ordinaire du conseil municipal le 6 juin 2017 à 19 h 30 au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures. L'objet de l'assemblée est de recevoir les commentaires, avis et suggestions des citoyens au sujet de ce projet de règlement. Lors de cette assemblée publique, le maire expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. Ce projet de règlement ainsi que l'illustration des zones visées peuvent être consultés les jours ouvrables aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville, au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
ce 24 mai 2017

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.ville.st-augustin.qc.ca